



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4120144**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/11/2024 19H08 C:000090 I:29350  
V/REF : 973402  
V/Appel du Samedi 30/11/2024 a 19H08

SEMCODA  
AGENCE DE SAONE ET LOIRE  
14, RUE CHARLES DODILLE  
CS 50136  
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 00760  
IMMEUBLE : RUE DU CENTRE  
1/2/3/4/5/6/7/9/11 R.DU CENTRE  
71100 SAINT REMY

Feillens, le 05 Décembre 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur  
LOCALISATION : ALLEE N0 2 - LOGEMENT DE MR LAGHROUF, 1ER ETAGE, \*0768279677\*  
MOTIF : REFOULEMENT WC  
Donneur d'ordre : Ste PERMANENCE SEMCODA

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 30/11/2024 A 20H45 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR LAGHROUF.

DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 5 METRES A PARTIR DU BRAS DE COLONNE EAUX VANNES ET A PARTIR DE LA COLONNE DESCENDANTE.  
BOUCHON CAUSE PAR UN BLOC WC, LINGETTES ET SAC PLASTIQUE.  
CONTROLE ECOULEMENT PAR CAMERA SUR 11 METRES.

**OBSERVATIONS** : DS AB Email envoyé le 02/12/24 a 10H44 \_ . MAIL AGENCE ST REMY

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).  
Installation et mise en place du matériel. Localisation de l'obstruction et recherche du sens d'écoulement du réseau.  
Ouverture des tabourets et trappes de visite permettant l'accès au réseau.  
Débouchage par procédé mécanique ou électromécanique.  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4120144**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif          | N°BT | P.U. HT |        |
|--------------------------|--------------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00                     | Prise en charge technique dispatching      | 1    | 28,93   | 28,93  |
| 1,00                     | Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf | 1    | 158,09  | 158,09 |
| 1,50                     | H. Personnel + RIDGID K50 le 30/11         | 1    | 112,91  | 169,36 |
| 1,50                     | Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF       | 1    | 112,91  | 169,36 |
| 1,00                     | Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ              | 1    | 82,94   | 82,94  |
| TOTAL H.T. ....          |                                            |      |         | 608,68 |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                            |      |         | 60,86  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                            |      |         | 669,54 |

**Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 973402 du 02/12/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

RUE DU CENTRE

71100 ST REMY

Référence de la Demande

THCPLOPCI Tvx hors contra Plomberie

Partie cne int.

1

00760 BOIS DU DEFEND 1 ST REMY

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230617002-1

Délai

Date limite exécution : 17/12/2024

Observations

**BON REGUL SUITE INTER ASTREINTE 30/11**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser  | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------|------|--------|--------|--------|-----------|
| PL00043 REFOULEMENT WC | 1,00 | 608,67 | 608,67 | 60,87  | 669,54    |
| Total H.T.             |      |        |        | 608,67 |           |
| Total TVA              |      |        |        | 60,87  |           |
| Total TTC              |      |        |        |        | 669,54    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AC Maude le 02/12/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,  
A. DUBOIS

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **71100 ST REMY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **ST REMY**

le **02/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 973402